Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 3

Rubrik: Législation économique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

RELEVÉ DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE PARUS DU 6 JUILLET AU 5 AOUT 1941

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Vente d'immeubles. — Enregistrement

Suppression des avantages fiscaux accordés en cas de revente d'immeuble.

Les articles 454 et 455 ter du Code de l'Enregistrement sont abrogés, sauf pour les reventes d'immeubles consécutives à des acquisitions antérieures à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Loi du 21 juin 1941. J. O. du 18 juillet.

Valeurs mobilières

Modification de la loi du 15 mars 1941 qui a institué une taxe exceptionnelle sur les plus values des valeurs mobilières.

— Assiette de la taxe : Elle n'est pas applicable aux valeurs acquises : 1° Avant le 19 mars 1941. 2° Un an avant la vente. 3° Par succession. 4° Par souscription ou attribution à l'émission.

— Le taux de la taxe est réduit de 33 p. 100 à 20 p. 100.

— La perception de la taxe se fait par déclaration annuelle par le vendeur le 31 mars de chaque année.

Loi du 26 juillet 1941. J. O. du 27 juillet.

QUESTIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

Baux et loyers

Aménagement de certaines dispositions relatives aux rapports entre bailleurs et locataires.

— Modifications du décret du 26 septembre 1939 relatif aux rapports entre bailleurs et locataires en temps de guerre.

— Modifications aux dispositions des lois du 1er avril 1926 et 31 décembre 1937 sur la prorogation des baux en cours.

— Régime des immeubles endommagés par faits de guerre et reconstruits.

Loi du 24 juin 1941. J. O. du 13 juillet.

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Durée du travail

Suppression de l'application de la loi du 13 août 1940 dans la 9e, 10e et 13e circonscriptions de l'Inspection divisionnaire du travail.

Cette disposition est applicable aux industries du bâtiment, travaux publics et matériaux de construction, industries de la métallurgie et du travail des métaux. Durée du travail portée à 48 heures.

Arrêté du 19 juillet 1941. J. O. du 23 juillet.

Infractions aux dispositions de la Législation du Travail

Modifications aux dispositions du Code du Travail relatives à la répression des infractions. Renforcement de la répression et des sanctions à l'égard des employeurs.

Loi du 2 juillet 1941. J. O. du 20 juillet.

Contrats de travail des mobilisés

Modification du décret du 21 avril 1939 et de la loi du 13 septembre 1940. Garantie aux mobilisés de la reprise de leur contrat de travail. Nécessité pour les entreprises d'employer un certain pourcentage de démobilisés.

Loi du 30 juin 1941. J. O. du 14 juillet.

Accidents du travail résultant de faits de guerre

Complément et modification à la loi du 24 octobre 1940 relative à la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre.

Loi du 12 juillet 1941. J. O. du 14 juillet.

Allocations supplémentaires aux salariés

Application de la loi du 23 mai 1941. Détermination des banlieues industrielles des villes de plus de 100.000 habitants pour l'application de cette loi.

Arrêté du 22 juillet 1941. J. O. du 1er août.

DROIT ADMINISTRATIF ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Droit administratif

Préfets régionaux

Attribution à certains préfets du pouvoir des préfets régionaux et division du territoire pour l'exercice de leur pouvoir.

Détermination des régions de Nancy et de Dijon.

Décret du 18 juillet 1941. J. O. du 26 juillet.

Commerce extérieur

Application de la loi du 8 février 1941 relative au règlement de certaines dettes en monnaies étrangères. Obligation de versement à l'Office des changes.

Décision générale N° 2 de l'Office des changes au J. O. du 28 juillet.

Exportations. — Prohibitions de sortie

1° Modification du décret du 13 septembre 1940. Arrêté du 16 juillet 1941. J. O. du 18 juillet.

2° Les dispositions de l'avis du « J. O. » du 18 septembre 1940 portant dérogation générale aux prohibitions de sortie sont rapportées en ce qui concerne certaines essences ou huiles volatiles. J. O. du 17 juillet.

Liste des bureaux de douane des régions frontières du Nord et du Nord-Est actuellement ouverts au trafic. Avis aux Importateurs et Exportateurs. J. O. du 17 juillet.

Juifs

Réglementation en ce qui concerne les juifs de la profession d'avocat et de fonctions d'officiers publics et ministériels.

Décrets du 16 juillet 1941. J. O. du 17 juillet.

Règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 juin (nouveau statut des juifs), article 5, interdisant aux juifs l'exercice de certaines professions.

Décret du 28 juillet 1941 J. O. du 1er août.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Assurances en temps de guerre

Autorisation donnée à des Compagnies d'assurances de souscrire des assurances contre les risques de guerre en matière de transports terrestres, fluviaux ou aériens. Liste des Sociétés d'assurances autorisées.

Arrêté du 15 juin. J. O. du 13 juillet.

Avances et bonifications aux Entreprises

Complément à la loi du 26 octobre 1937 fixant les conditions dans lesquelles sont allouées des bonifications d'intérêts aux entreprises industrielles et commerciales en vue du développement et de la modernisation de leur outillage.

Décret du 27 juillet 1941. J. O. du 28 juillet.

Lettre d'agrément

Extension à l'Algérie, avec certaines modifications pour la procédure à suivre, de la loi du 12 septembre 1940 sur les fabrications de démarrage faisant l'objet de lettre d'agrément.

Décret du 18 juillet 1941. J. O. du 29 juillet.

Banques

Réglementation et organisation de la profession bancaire et des professions se rattachant à la profession bancaire.

Réglementation des banques. Création d'une Commission de contrôle et d'un Comité permanent d'organisation.

Avis d'application des lois du 13 et du 14 juin. J. O. du 13 juillet.

Comités d'Organisation

Création d'un Comité d'organisation des corps gras d'origine végétale et animale.

Décret du 13 juillet 1941. J. O. du 18 juillet.

Création d'un Comité d'organisation de l'industrie et du commerce des vieux métaux et alliages non ferreux.

Décret du 9 juillet 1941. J. O. du 11 juillet.

Création d'un Comité d'organisation de la distribution et du commerce des combustibles pour gazogènes.

Décret du 29 mai 1941. J. O. du 24 juillet.

Modification au décret du 4 mai 1941 portant création d'un Comité général d'organisation du commerce.

Décret du 17 juillet 1941. J. O. du 25 juillet.

Transports

Création d'un Comité de gestion des wagons-citernes.

Loi du 12 juillet 1941. J. O. du 16 juillet.

Répartition des produits industriels

Carburants

Réglementation de la distribution des combustibles pour gazogènes. Agrément nécessaire des distributeurs par le Secrétaire d'Etat à la Production industrielle.

Loi du 18 juillet 1941. J. O. du 24 juillet.

Conditions d'agrément des distributeurs de combustibles pour gazogènes et composition de la Commission chargée d'étudier les demandes.

Arrêté du 18 juillet 1941. J. O. du 24 juillet.

Prix

Taux limites de Marque brute

Complément et modification à l'arrêté du 20 mai 1941 fixant les conditions d'application des taux limites de marque brute.

Arrêté du 5 juillet 1941. J. O. du 7 juillet.

Application de l'arrêté du 20 mai 1941. Le système des taux limites de marques brutes. Son application en général et son application aux Remises, Bonifications et Escomptes.

Circulaire publiée au B. O. P. 25 juillet 1941.

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (IXe).)